

Calendrier de la mobilité académique internationale

26.08.2024 – 30.08.2024 – Les candidats doivent déposer leur dossier pour la reconnaissance des périodes d'études effectuées à l'étranger au bureau du registraire de l'université ou les envoyer par la poste/courrier. Les dossiers reçus après la date limite du 30.08.2024 ne seront pas pris en compte, même si la date d'envoi tombe dans la période spécifiée!

Adresse :

Vice-rectorat des relations internationales

Université de Médecine et de Pharmacie “Victor Babes” de Timisoara, Roumanie

Piața Eftimie Murgu nr. 2, Timișoara, code postal 300041

Coordonnées : Tél./Fax : +40 256 220482

Courriel : international@umft.ro

02.09.2024 – 03.09.2024 – Le Secrétariat du Vice-rectorat des relations internationales vérifie les dossiers reçus et les transmet, par le biais du bureau du registraire de l'université, au bureau du doyen de la faculté pour laquelle la reconnaissance des études est demandée, en vue de la convocation de la commission spécialisée/d'équivalence.

04.09.2024 – 13.09.2024 – La commission d'équivalence de chaque faculté analysera les dossiers soumis conformément au *Règlement sur la mobilité académique des étudiants, pour les cycles de licence et de master, au sein de l'UMFVBT*, le résultat étant consigné dans un procès-verbal.

16.09.2024 – Les doyens communiquent les résolutions de la Commission d'équivalence aux candidats et au Vice-rectorat des relations internationales par courrier électronique pour les dossiers évalués.

17.09.2024 – 18.09.2024 – Les contestations contre les décisions de reconnaissance peuvent être envoyés aux doyens des facultés par courrier électronique.

19.09.2024 – 20.09.2024 – Traitement des contestations et information des candidats sur la décision de la Commission des contestations.

20.09.2024 – 04.10.2024 – Les candidats qui sont d'accord avec la décision de la Commission d'équivalence doivent soumettre leur dossier de candidature par courrier/courrier électronique (les candidats sont tenus de vérifier toutes les informations dans le Règlement d'admission et les Méthodologies d'admission pour l'année universitaire 2024 – 2025).